

SA LE NOBLE AGE

Société Anonyme au capital de 17 084 282 euros
Siège social : 7 boulevard Auguste Priou – 44120 VERTOU
388 359 531 RCS NANTES

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 18 JUIN 2014
Modalités de mise à disposition des documents préparatoires

Les actionnaires de la Société LE NOBLE AGE sont invités à participer à l'assemblée générale mixte qui se tiendra le :

Mercredi 18 juin 2014 à 16 heures 00

au siège social de la Société : 7 boulevard Auguste Priou
44120 VERTOU

L'avis de réunion, comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions, est publié au BALO n°57 du 12 mai 2014.

L'avis de convocation, comprenant notamment la présentation des résolutions soumises au vote des actionnaires sera adressé au plus tard le 3 juin 2014, conformément aux délais légaux, aux actionnaires détenant des actions sous la forme nominative et fera l'objet d'une publication au BALO et dans un journal d'annonces légales.

Tous les documents et informations prévus à l'article R.225-73-1 du code de commerce peuvent être consultés sur le site internet de la société www.lenobleage.fr à compter du vingt-et-unième jour précédant l'assemblée.

Les documents prévus par les articles R.225-81 et R.225-83 du code de commerce sont tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'assemblée, et conformément aux dispositions réglementaires applicables :

- ✓ tout actionnaire nominatif peut le cas échéant, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'assemblée, demander à la Société de lui envoyer ces documents, à sa demande expresse en utilisant le formulaire de demande d'envoi de documents joint à l'avis de convocation. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.
- ✓ tout actionnaire peut prendre connaissance des documents légaux au siège social pendant un délai d'au moins quinze jours précédant la date de l'assemblée.